



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de novembre, à la salle d'honneur à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, sur convocation légale en date 5 novembre 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth REDOUTEY, Maire pour une session ordinaire du mois de novembre.

Nombre de conseillers en exercice : 21 Quorum : 11

### **La séance est ouverte à 19H07**

**Etaient présents :** Anita DORNIER, Camille FAIVRE, Laurent FAIVRE, Christine FEUVRIER, Prisca MAIRE, James MICHEL, Yves OBERTINO, Séverine PIERRE, Frédéric POURCHET, Elisabeth REDOUTEY, Hervé REMONNAY, Alain RENAUD, Hervé SIMONIN, Marie-Claude SIRE et Ulysse TATTU

**Absents excusés :** Mesdames Françoise BOULARD, Valérie PRÉTOT, Édith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Christophe JACOULOT et Yannick MYOTTE-DUQUET.

**Procurations :** Mesdames Françoise BOULARD, Valérie PRÉTOT, Édith VIEILLE et Messieurs David CHRISTIN, Christophe JACOULOT et Yannick MYOTTE-DUQUET donnent procuration respectivement à Yves OBERTINO, Laurent FAIVRE, Élisabeth REDOUTEY, Anita DORNIER, James MICHEL et Hervé SIMONIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Prisca MAIRE

### **ORDRE DU JOUR**

#### Décision du Maire

#### **Décision 19 : Signature prêt Terrain de foot synthétique**

##### **U** URBANISME - RÉSEAUX

- Achat d'une parcelle cadastrée AH 181
- Vente - Commune LES FINS / CARENINI Tristan-BOURDENET Alexia - Déclassement de la parcelle concernée par cette vente
- Rapport sur l'Eau – Syndicat du Haut Plateau du Russey

##### **F** FINANCES

- Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2025
- Décision Modificative 2
- Décision Modificative 3

##### **A** AGRICULTURE

- Indice des fermages – occupations à titre précaire des terres agricoles

#### **Questions diverses**

**Election secrétaire de séance**  
**et arrêt du procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal**

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Prisca MAIRE, secrétaire de séance.

Le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 octobre 2024 au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Compte-rendu de la décision prise par le Maire**  
**dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil**

**Décision 19 : Signature prêt Terrain de foot synthétique**

Cette décision permet la signature d'un prêt concernant la transformation du terrain de foot herbe en un terrain synthétique au Bas De La Chaux.

Le prêt s'élève à 550 000€. Le taux fixe est de 3.36% pour une durée de 15 ans.

Les remboursements se feront par échéance annuelle avec une 1<sup>ère</sup> échéance avancée en janvier 2025. Frais de dossier 600.00€

<b>TAUX FIXE PENDANT LA DUREE DE 15 ANS AVEC PREMIERE ECHEANCE ANTICIPEE</b>	
<b>MONTANT</b>	550 000,00 €
<b>DUREE EN ANNEES</b>	15
<b>TAUX NOMINAL</b>	3,360 %
<b>DATE DE DEBLOCAGE</b>	07/11/2024 <i>(exemple)</i>
<b>DATE DE PREMIERE ECHEANCE</b>	07/01/2025 <i>(exemple)</i>
<b>MONTANT ECHEANCE 1 ECH. AVANCEE</b>	45 998,34 €
<b>PERIODICITE</b>	Annuelle
<b>MONTANT DES INTERETS (1 éché avancée)</b>	139 975,10 €
<b>FRAIS DE DOSSIER</b>	600,00 €
Cette formule met en évidence une nouvelle échéance avec une économie financière de : <b>1 280,79 € par an si l'échéance avancée</b>	
Le principe de cette formule est de décider de la date de la première échéance du prêt (et des suivantes) afin, à la fois de répondre à vos besoins en terme de gestion et de diminuer sensiblement le coût du financement.	

<b>TAUX FIXE AVEC 1 ECHEANCE AVANCEE SUR 15 ANS</b>						
<b>MONTANT EMPRUNTE</b>		550 000,00 €				
<b>TAUX ANNUEL</b>		3,360 %				
<b>DUREE (en année)</b>		15 ans				
<b>PERIODICITE</b>		Annuelle				
<b>DATE DEBLOCAGE</b>		07/11/2024				
<b>DATE 1ère ECHEANCE</b>		07/01/2025				
<b>FRAIS</b>		600,00 €				
RECAPITULATIF SIMULATION						
Nbre Ech	DERNIERE ECHEANCE	MONTANT	INTERETS	CAPITAL REMBOURSE	FRAIS	TOTAL ECHEANCES
15	01/2039	550 000,00 €	139 975,10 €	550 000,00 €	600,00 €	689 975,10 €
TABLEAU D'AMORTISSEMENT						
N° Ech	Date	Intérêts	Amortissement	Frais	Echéance	Capital restant dû
1	01/2025	3 080,00 €	42 918,34 €	0,00 €	45 998,34 €	507 081,66
2	01/2026	17 037,94 €	28 960,40 €	0,00 €	45 998,34 €	478 121,26
3	01/2027	16 064,87 €	29 933,47 €	0,00 €	45 998,34 €	448 187,79
4	01/2028	15 059,11 €	30 939,23 €	0,00 €	45 998,34 €	417 248,56
5	01/2029	14 019,55 €	31 978,79 €	0,00 €	45 998,34 €	385 269,77
6	01/2030	12 945,06 €	33 053,28 €	0,00 €	45 998,34 €	352 216,49
7	01/2031	11 834,47 €	34 163,87 €	0,00 €	45 998,34 €	318 052,62
8	01/2032	10 686,57 €	35 311,77 €	0,00 €	45 998,34 €	282 740,85
9	01/2033	9 500,09 €	36 498,25 €	0,00 €	45 998,34 €	246 242,60
10	01/2034	8 273,75 €	37 724,59 €	0,00 €	45 998,34 €	208 518,01
11	01/2035	7 006,21 €	38 992,13 €	0,00 €	45 998,34 €	169 525,88
12	01/2036	5 696,07 €	40 302,27 €	0,00 €	45 998,34 €	129 223,61
13	01/2037	4 341,91 €	41 656,43 €	0,00 €	45 998,34 €	87 567,18
14	01/2038	2 942,26 €	43 056,08 €	0,00 €	45 998,34 €	44 511,10
15	01/2039	1 495,57 €	44 511,10 €	0,00 €	46 006,67 €	0,00

**Délibération 41-11-2024****Objet : Achat d'une parcelle cadastrée AH 181**

Madame Le Maire expose que la parcelle de terrain cadastrée AH 181 lieu-dit « Les Champs Bergeons » pour une superficie de 10ares est proposée à la vente. Cette parcelle est susceptible d'être destinée à du cheminement ou à du parking à proximité de l'école et des bâtiments communaux.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal **DECIDE** :

- **DE RÉALISER** l'acquisition du terrain cadastré AH 181 d'une contenance de 10ares ;
- **DE FIXER** le prix d'achat à 25€/m<sup>2</sup> ;
- **DIT** que les frais de Notaire et de géomètre sont à la charge de la commune.

**Suffrages exprimés : 20**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération 42-11-2024****Objet : Vente - Commune LES FINS / CARENINI Tristan-BOURDENET Alexia - Déclassement de la parcelle concernée par cette vente**

Le Maire rappelle la délibération numéro 30-09-2024 prise lors de la réunion du 10 septembre 2024 concernant la vente de la parcelle de terrain AD 353 à Monsieur CARENINI Tristan et Madame BOURDENET Alexia.

La parcelle cadastrée AD 353 d'une superficie 1a70 est vendue au prix de 50€/m<sup>2</sup>.

Le Maire rappelle que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Vu la situation du bien immobilier sis à Les Fins (Doubs) cadastré section AD 353 pour une contenance de 1a70ca, issu du domaine public aux termes d'un document d'arpentage établi par le cabinet BETTINELLI-GRAPPE, géomètres-experts à Morteau (Doubs), lequel bien immobilier n'est pas affecté à un service public.

Compte tenu du fait qu'il n'y a pas atteint aux fonctions de desserte et de circulation de la voie, il n'a pas été fait d'enquête publique en vertu de l'article L.143-1 du Code de la voirie routière.

Madame le Maire propose le déclassement de la parcelle ci-dessus visée et leur intégration dans le domaine privé de la commune en vue de sa vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au déclassement de la parcelle AD 353 et de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

**Suffrages exprimés : 20**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Rapport sur l'Eau – Syndicat du Haut Plateau du Russey**

Monsieur Yves OBERTINO expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable. La qualité de l'eau fourni par l'ARS est d'excellente qualité pour cet exercice et les performances du réseau sont toujours très satisfaisantes.

**F** FINANCES**Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote des budgets primitifs 2025**

En raison de modifications comptables à venir, la délibération concernant ce sujet est reportée à la prochaine séance.

**Décision Modificative 2 – Prêt groupe scolaire Pierre Bichet**

La commission finances s'est réunie en date du 24 octobre afin d'examiner les prévisions budgétaires pour le lancement des travaux du groupe scolaire. Il a été décidé de solliciter auprès des banques un financement de 2 000 000 d'Euros, c'est pourquoi une décision modificative est nécessaire pour l'inscription au budget 2024 en vue d'obtenir des propositions de prêts.

### **Décision Modificative 3 – Dette**

Une décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte la dette due par les époux Ameloot auprès de la commune qui est à ce jour de 4 980.18 €. En effet, pour respecter l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la commune, la dette doit être inscrite au chapitre 68. Au budget, le montant de 1 000 euros avait été inscrit au compte 6817 (dotation aux provisions), il s'agit d'augmenter les crédits à ce compte.

6817 + 4980.18

66111 - 4980.18

## **A AGRICULTURE**

### **Délibération 43-11-2024**

#### **Objet : Indice des fermages – occupations à titre précaire des terres agricoles**

Madame le Maire expose :

Il convient d'établir la liste des occupants à titre précaire de terres agricoles pour l'année 2024.

Le montant du loyer est indexé à la variation de l'indice des fermages 2024 par rapport à l'année 2023 qui est de +5.23%.

**Suffrages exprimés : 21**

**Pour : 21**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Questions diverses**

#### **Commission Finances**

Madame Séverine PIERRE expose au Conseil Municipal le compte rendu de la commission finances en date du 24 octobre 2024 concernant le financement du terrain de football synthétique.

#### **Commission Cimetière**

La commission cimetière s'est réunie le 23 octobre 2024, Monsieur James Michel relate au Conseil municipal les décisions prises concernant le renouvellement des concessions et l'entretien du cimetière.

#### **Ecoles**

Madame le Maire rapporte au Conseil Municipal les comptes rendus des deux conseils d'écoles Maternelle et Primaire.

#### **Forêt – bois local**

Les travaux concernant la coupe des bois pour la construction de l'école sont achevés.

Réception du chantier lundi 25 novembre avec les acteurs du projet « Bois Local ».

#### **Fin d'année**

Le Noël des agents aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 à 18h30.

Les Vœux de la Municipalité auront lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 19h.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent l'exposé ci-dessus à l'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h45

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance  
Prisca MAIRE

Le Maire  
Elisabeth REDOUTEY